

Extrait du Registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Séance du 25 février 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 22h26.

Étaient présents à la CCI :

**Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Laurence GAUTHIER suppléante de Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT (jusqu'au 10), M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Agnès MARTIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC **ANSART (à partir du 4) Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 4) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'au 33) **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 4) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3 et jusqu'au 4) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 3) **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient présents en visio-conférence :

**Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à partir du 4) **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à partir du 3), Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 3), Mme Annaïck CHAUVET (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du 3), Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, Yannick POUJET (à partir du 4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :** M. Romain VIENET **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (à partir du 3) **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 3) **Fontain :** Mme Martine DONEY (à partir du 5) **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT (à partir du 4) **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à partir du 5) **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à partir du 4) **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY (à partir du 5) **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Villars Saint-Georges :** M. Didier TODESCHINI suppléant de M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents :

**Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA **Chalèze :** M. René BLAISON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance :

M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

M.-J. BERNABEU à J.-P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à N. SOURISSEAU, J. CHETTOUH à M. ZEHAF, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à A. VIGNOT, C. DEVESA à F. BOUSSO, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à N. SOURISSEAU, P.-C. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à A. LAROPPE, M. LEMERCIER à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, M.-T. MICHEL à M. ETEVENARD, T. PETAMENT à M. LAMBERT (à partir du 11), M. PIGNARD à L. FAGAUT, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à A. POULIN, K. ROCHDI à A. MARTIN, J.-H. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, G. SPICHER à O. GRIMAITRE, C. VARET à G. BAILLY, S. WANLIN à F. BAEHR, C. WERTHE à G. BAILLY, R. BLAISON à L. ALLAIN, C. MAGNIN-FEYSOT à L. ALLAIN, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à B. LOUIS, G. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à L. GAUTHIER, J.-F. MENESTRIER à F. BERNARD, M. LEOTARD à G. BAULIEU, M. DONEY à P. CONTOZ, E. BOURGEOIS à P. AYACHE, P. OUDOT à D. GAUTHEROT, J. SIMONDON à V. FIETIER, J.-P. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, L. BERNARD à H. BERMOND, A. OLSZAK à P. CHANEY, J.-M. BOUSSET à C. BARTHELET, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à D. HUOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, J.-C. CONTINI à G. ORY, M. VIPREY à P. SIMONIN

**Annexe aux orientations budgétaires  
de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (CUGB)  
Rapport sur la situation en matière d'égalité entre  
les femmes et les hommes pour l'année 2019 (données au 31 décembre 2019)**

**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

<b>Inscription budgétaire</b>
<i>Sans incidence budgétaire</i>

**Résumé :**

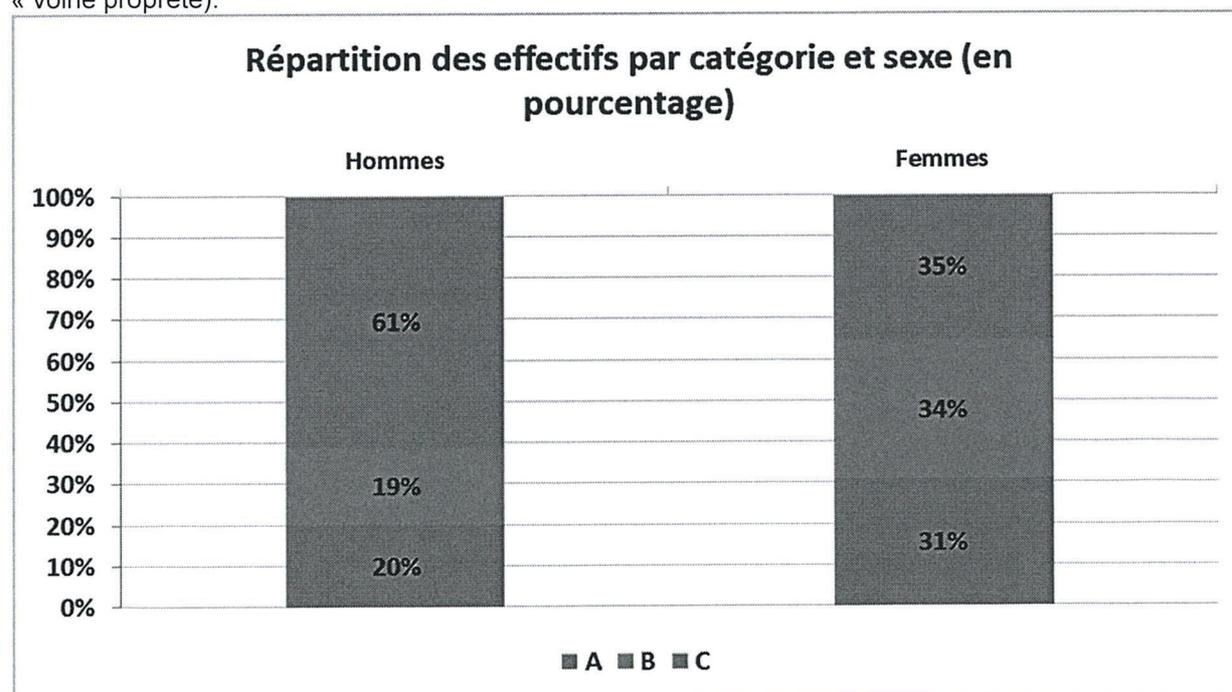
Suite logique de la loi du 4 août 2014 notamment, le décret du 24 juin 2015 oblige les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, à fournir un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes depuis le 1er janvier 2016. A travers entre autres, les données du dernier rapport présenté en comité technique, il traduit la politique RH menée par les collectivités. Ce rapport informe aussi sur les politiques décidées par celles-ci en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Vous trouverez successivement des éléments statistiques d'information, suivis des mesures prises dans le cadre de la politique pour l'égalité des femmes et des hommes.

**I. Effectifs**

A. Effectifs sur emplois permanents

	<b>Hommes</b>	<b>% Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>% Femmes</b>	<b>Total</b>
<b>A</b>	148	49%	153	51%	301
<b>B</b>	144	46%	172	54%	316
<b>C</b>	446	72%	175	28%	621
<b>Total</b>	<b>738</b>	<b>60%</b>	<b>500</b>	<b>40%</b>	<b>1238</b>

La part des hommes a progressé de 16%. Les transferts entre la Ville et la CUGB se sont poursuivis. En effet, en 2019, Grand Besançon Métropole a accueilli la direction « Voirie et déplacements » (hors « voirie propreté »).

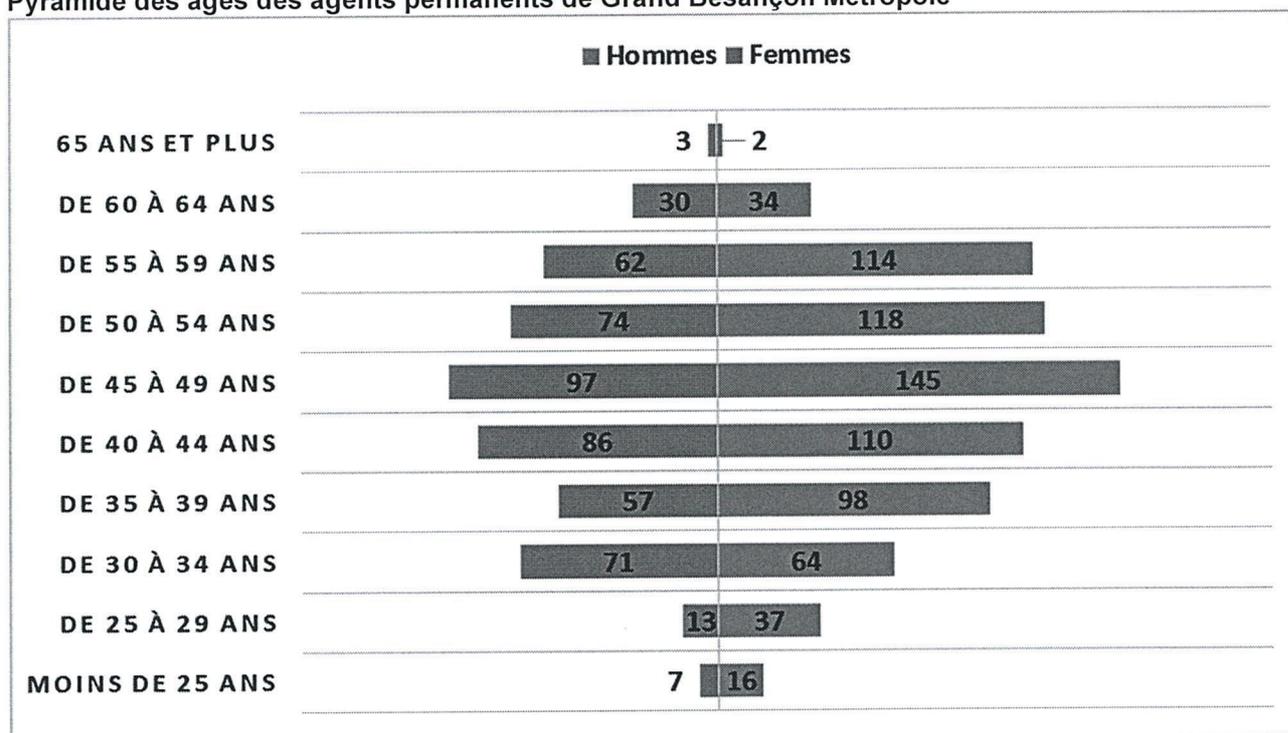


### Répartition des effectifs par filière et sexe (en pourcentage)

Filière	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes	Effectifs
Administrative	94	25%	286	75%	380
Animation	1	50%	1	50%	2
Culture	43	43%	58	57%	101
Médico-sociale	0	0%	4	100%	4
Sociale	0	0%	5	100%	5
Technique	600	80%	146	20%	746
<b>Total</b>	<b>738</b>		<b>500</b>		<b>1238</b>

On retrouve des schémas assez classiques selon les filières. On peut noter par exemple, la composition massivement masculine de la filière technique. Le transfert évoqué ci-dessus illustre parfaitement cela.

### Pyramide des âges des agents permanents de Grand Besançon Métropole



L'effet mécanique de la masculinisation des effectifs de la CUGBM impacte la pyramide des âges. A l'exception nuancée, des tranches « 30-34 » et « 65 et plus », les hommes sont majoritaires dans toutes les autres. En cela, la Communauté Urbaine ne concorde pas avec la pyramide nationale de la Fonction Publique Territoriale.

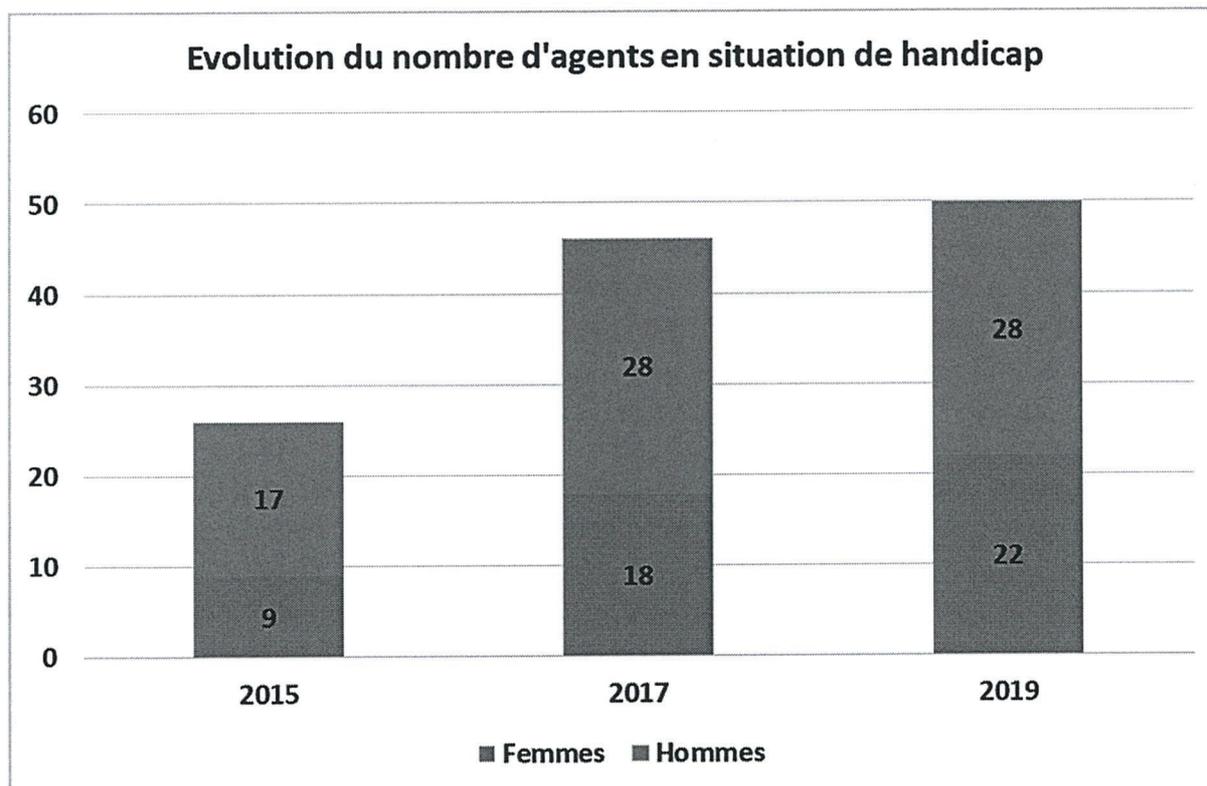
La moyenne d'âge générale s'établit à 45 ans et 1 mois soit 4 mois de moins qu'en 2018, 2 mois séparent seulement les hommes et les femmes (45 ans et 2 mois pour les hommes et 45 ans pour les femmes).

#### B. Effectifs sur emplois non-permanents au 31/12/19

	Hommes	Femmes	Total
Ville de Besançon	203	423	626
CCAS	25	33	58
Grand Besançon Métropole	44	35	79
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>491</b>	<b>763</b>

C. Nombre d'agents en situation de handicap

	2015	2017	2019
Femmes	72	69	86
Hommes	60	52	37
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>121</b>	<b>123</b>



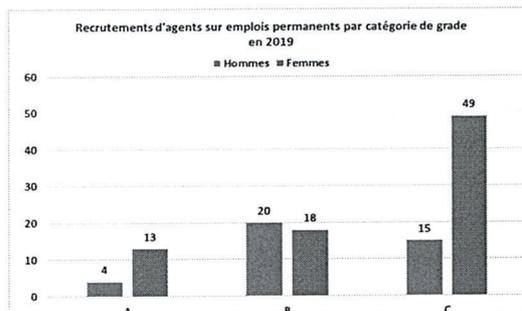
II. Recrutement

Recrutements de Grand Besançon Métropole :

	Hommes	Femmes	Total
Recrutements de fonctionnaires (hors-transfert de compétence)	20	68	88
Recrutements de contractuels sur emplois permanents	19	12	31
Recrutements d'agents sur emplois permanents	39	80	119
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>160</b>	<b>1318</b>

Recrutements de Grand Besançon Métropole par catégorie de grade :

	Hommes	Femmes
A	4	13
B	20	18
C	15	49
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>80</b>



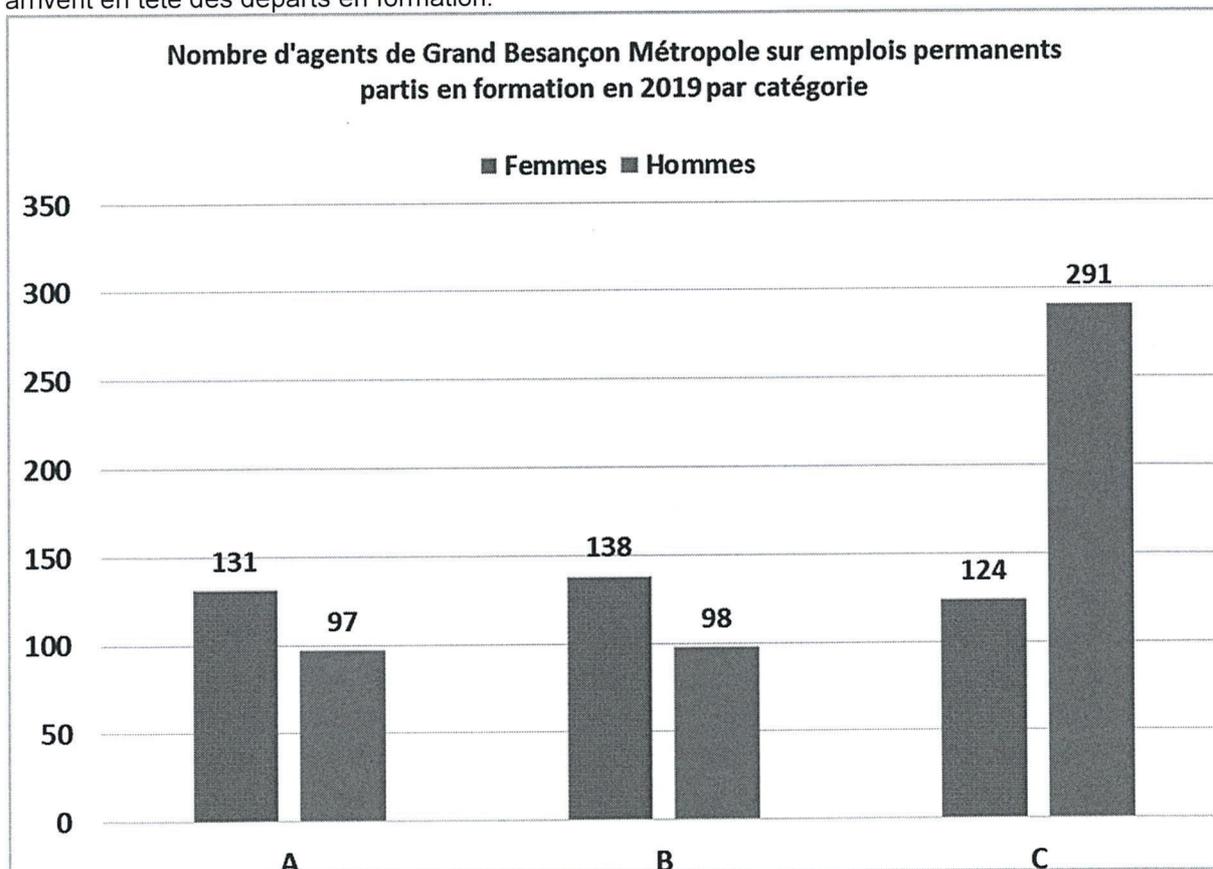
Contrairement aux années précédentes, on note une forte féminisation du recrutement. En effet en 2018, 83 hommes étaient recrutés contre 59 femmes. En 2019, le rapport s'inverse avec 80 femmes pour 39 hommes.

### III. Formation

Nombre d'agents sur emplois permanents partis en formation en 2019 par catégorie :

	Hommes	Femmes	Total
A	97	131	228
B	98	138	236
C	291	124	415
<b>Total</b>	<b>486</b>	<b>393</b>	<b>879</b>

Les hommes sont nettement plus nombreux à partir en formation. On les retrouve surtout en catégorie C, où la filière technique prédomine. Ce qui n'est pas le cas des catégories A et B où les femmes arrivent en tête des départs en formation.

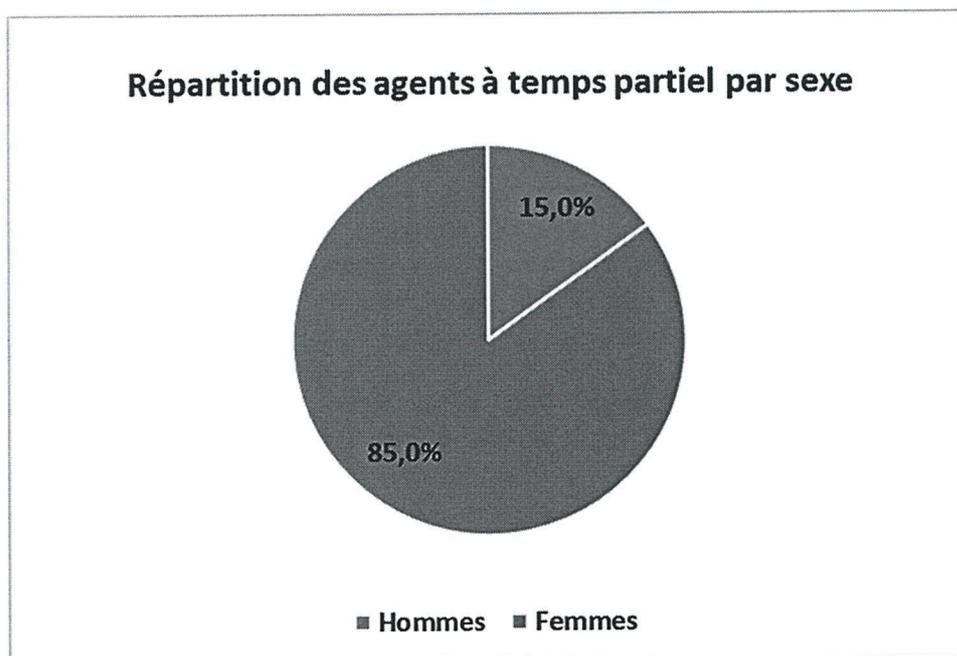


#### IV. Temps de travail

Sur 1079 agents permanents, 2,3% occupent un poste à temps non-complet (qui ne nécessite pas une durée hebdomadaire égale à 35h). Au niveau des 3 entités, 85% de ces agents sont des femmes

##### Répartition des agents sur emplois permanents à temps partiel

	Hommes	% effectif homme (738)	Femmes	% effectif femmes (500)	Total	% effectif total (1238)
A	7	0,9%	35	7%	42	3,3%
B	5	0,7%	43	8,6%	48	3,9%
C	8	1%	42	8,4%	50	4%
Total	20	2,6%	120	24%	140	11,3%



#### V. Promotion

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année un(e) :	Hommes	Femmes
Avancement d'échelon	224	147
Avancement de grade	51	47
Promotion interne au sein de la collectivité	10	6

Les hommes représentent 60% des emplois permanents de la Communauté Urbaine. Ils bénéficient de 60% des avancements d'échelon, de 52% des avancements de grade et de 63% de la promotion interne.

## **VI. Nombre de télétravailleurs en 2019**

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
<b>Ville de Besançon</b>	8	36	44
<b>CCAS</b>	2	12	14
<b>Grand Besançon Métropole</b>	45	90	135
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>138</b>	<b>193</b>

Nous avons choisi de faire apparaître pour 2019 les chiffres du télétravail. En effet, il sera intéressant de les comparer avec ceux de 2020 afin de voir l'effet de la COVID sur cette pratique.

## **VII. Mesures prises par notre collectivité**

La CUGBM, la Ville de Besançon et son CCAS ont développé une politique qui se caractérise par les mesures suivantes :

- Le protocole en matière de temps de travail prévoit, quand cela est possible, la mise en place d'horaires variables, facilitant la conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle (dans le respect des plages fixes dans lesquelles la présence des agents est obligatoire) ;
- Incitation aux congés paternité, autorisation des temps partiels (peu de refus pour nécessité de service) ;
- Sensibilisation des agents à partir du 3<sup>e</sup> mois de grossesse sur la possibilité de bénéficier d'une heure d'aménagement du temps de travail par jour ;
- Autorisations de disponibilités pour convenances personnelles ;
- Organisation des formations privilégiant les formations sur Besançon ou le lieu de travail (pour éviter les déplacements) et évitant dans la mesure du possible les formations le mercredi (agents à temps partiel) ;
- Possibilité pour les agents en congé parental de suivre les formations (droit effectif pour les agents) ;
- Mise en place du télétravail au titre de la conciliation entre vie professionnelle et familiale.
- Animation du réseau des référents « prévention des discriminations et égalité » au niveau des 3 entités.
- Réduction des écarts entre les régimes indemnitaires.

En ce qui concerne les politiques publiques mises en œuvre, il existe depuis 2014, une délégation municipale aux droits des femmes. Le service/mission Lutte contre les discriminations vient en appui de cette délégation et intervient pour les trois entités.

La Ville a établi un plan d'action pour l'égalité h/f dans la vie locale qui comprend des dispositions internes citées notamment ci-dessus et qui s'appliquent aux trois entités. Il traduit aussi la politique décidée par la collectivité en direction de la population.

La Ville et la CUGBM mènent une action forte de soutien aux associations œuvrant dans le champ de la lutte contre les discriminations (LCD) et des droits des femmes à travers par exemple le Contrat de Ville. La Ville de Besançon vient notamment en aide aux clubs sportifs féminisant leur activité.

Elle accompagne les collectifs associatifs organisateurs des événements autour des dates symboliques. C'est entre autre le cas pour le 8 mars et le 25 novembre.  
Elle veille à la parité dans des instances participatives comme les CCH.

Comme la loi le leur permet, les trois entités disposent maintenant d'un outil incitatif crée par le travail conjoint de la mission Emploi Insertion de l'Agglo et de la mission Lutte contre les Discriminations : la clause de non-discrimination dans l'attribution des marchés publics. Il s'agit d'inciter les entreprises à être pro-actives en matière de LCD et d'égalité h/f.

Plus symboliquement, la ville de Besançon veille à une nomination équilibrée de ces édifices. Elle a voulu aussi donner le nom d'Egalité à une de ses places.  
Elle a créé une page LCD et une autre Droits des Femmes sur son site internet.

En 2019, la Ville et la Communauté Urbaine à travers la Mission Lutte contre les Discriminations ont notamment :

- participé à l'événement « La Lycéenne – La Collégienne » dans le cadre du 8 mars.
- participé aux Rendez-vous de l'emploi des quartiers.
- participé à la préparation d'une action menée par l'Etat autour de la mixité numérique.
- participé à une action de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité à la CAF.
- participé à l'organisation de l'événement « Octobre Rose » mis en place par l'ADECA.
- inauguré une exposition sur le droit des femmes à la Galerie de l'Ancienne poste.
- participé au Comité de Pilotage, animé par l'association FETE, relatif à la préparation du Mix'n'match.
- travaillé à la mise en place d'une initiative de promotion des sports mixtes
- animé le réseau des référents « Prévention des discriminations et égalité » dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- poursuivi, dans le cadre du contrat de ville, le soutien aux associations sportives dans leur politique de féminisation.

**Le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019, annexe aux orientations budgétaires de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (CUGB)**

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

